

Ref : CA2016/53

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2016

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE DON CASDEN BANQUE POPULAIRE
POUR LE FINANCEMENT DES PRIX DOTANT LE CONCOURS MT180 ÉDITION 2016
ET AUTORISANT LEUR REVERSEMENT AUX TROIS LAURÉATS DUDIT CONCOURS**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 27 mai 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne en vigueur,
Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,*

*Considérant l'organisation au titre de l'année 2016 du concours Ma thèse en 180 secondes à destination des doctorants en cours de thèse ou des docteurs de l'année universitaire précédente,
Considérant l'organisation par l'Université Bordeaux Montaigne de la finale régionale 2016 du concours « Ma Thèse en 180 secondes »,
Considérant la participation de la CASDEN Banque Populaire à l'organisation de cet évènement,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE:**

• d'approuver l'acceptation d'un don d'un montant de six cents euros (600 €) alloué à l'Université Bordeaux Montaigne par la CASDEN Banque Populaire pour le financement des prix dotant le concours « Ma Thèse en 180 secondes – édition 2016 » ;

ET

• d'autoriser son reversement aux trois lauréats dudit concours selon les modalités suivantes:
- au 1^{er} : trois cents euros (300 €) ;
- aux 2^{ème} et 3^{ème} : cent cinquante euros (150€) à chacun.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 27 mai 2016.

Nombre de membres présents	29
Nombre de membres représentés	2
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Nombre de votes pour	31
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 16/06/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 06/06/2016